

Décision

Générale

colonial

Décision n° 492 nommant une Commission chargée de faire subir aux candidats les épreuves du C. E. P. E.

n° 492

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 mai 1940

Numéro JO
n° 522 du 31/05/1940

Date du numéro
31 mai 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septem bre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 456 du 8 mai 1939 instituant les examens du C. E. P. E. et fixant ses condition d'obtention

Vu la décision fixant l'inscription des candi dats et la date de la session d'examen: Sur la proposition du directeur de renseignement

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—La Commission d'examen chargée de faire subir les épreuves du cer tificat d'études primaires élémentaires pour l'année 1940 est composée comme suit : Président : M. Jourdain, inspecteur des affaires administratives; Vice-président : M. Vincent, directeur des écoles publiques; Membres ; M. Robin, instituteur; M Carrère, institutrice; M. Poisson, admi nistrateur des colonies; Sœur Juliette, supérieure «les Sœurs franciscaines de Ca lais, directrice «le l'école «le l'Alliance française. Art. 2. —La Commission se réunira dans la salle du Conseil d'administration au Gouvernement le vendredi 31 mai 1940, a 9 heures, afin de choisir et proposer au Gouverneur plusieurs épreuves de chaque matière. lacées sous enveloppes cachetées et remi ses en cet état au président de la Commis, sion. Les enveloppes ne seront ouvertes qu'au moment des compositions, en pré sence des candidats. Art. 4. —La présente décision sera en registrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Hubert
DESCHAMPS